



## *DES ECONOMIES DE PLUS SUR LA SANTE DES AGENTS UNE NOUVELLE REGRESSION SOCIALE AU MINEFI*

### **Réduction du nombre de lieux de consultations de la Médecine de Prévention au sein des Ministères économiques et financiers**

Le Secrétariat Général des Ministères économique et financier veut restructurer profondément le réseau des cabinets médicaux et points de consultation à disposition du réseau de médecine de prévention.

Actuellement, le réseau (hors Paris) comporte 412 lieux de consultation dont 31 cabinets médico-social, 101 cabinets médical et 280 points de consultation.

### **L'objectif affiché est de réduire drastiquement le nombre de lieux de consultation.**

Déjà l'année dernière, le Secrétariat Général avait consulté les directions locales sur un projet de cette nature. **Parmi les directeurs, plus de la moitié ont marqué leur désaccord avec les propositions de fermeture de nombreux points de consultation.**

Le projet présenté par le Secrétariat Général prévoit la conservation des 132 cabinets existant et la transformation de 47 points de consultation en cabinet médical. Il n'y aurait plus que 179 cabinets. **La mise en œuvre de ce projet représenterait la fermeture de 233 points de consultation.**

Sur la forme, compte-tenu du contexte électoral, les représentants du personnel du CHSCT-M ont refusé de débattre de ce projet.

Sur le fond, nous analysons cette proposition comme un recul. Sous couvert d'amélioration des conditions d'accueil et de travail des médecins de prévention, il s'agit du renoncement à assurer un suivi médical de haut niveau (en 2010, 36 % des agents ont vu leur médecin de prévention). Cette politique s'inscrit aussi dans le cadre des cessions immobilières de l'État.

La fédération des Finances CGT a déjà alerté l'administration sur la situation de la médecine de prévention aux ministères économique et financier et plus généralement dans la Fonction Publique. En effet, à Bercy, il faudra dans les trois prochaines années recruter l'équivalent d'un tiers des médecins de prévention (chiffrage issu de l'addition des départs à la retraite prévus et des postes vacants).

Ces recrutements se placent dans un contexte de diminution dramatique des médecins du travail et de prévention.

## **Pour une Médecine de Prévention proche accessible et de qualité**

Pour la fédération des finances CGT, s'il peut s'avérer utile de reconfigurer le réseau des lieux de consultation, il est indispensable que ce réseau puisse répondre aux besoins des agents, quelques soient leurs statuts et aux objectifs de santé des personnels que doivent se fixer les ministères économique et financier dans le cadre du décret 82-453 :

- ✈ Proximité qui permette aux agents de recourir facilement à la médecine de prévention. Nous assistons en effet à une multiplication des visites spontanées liées au mal-être au travail ;
- ✈ Proximité qui permette à la médecine de prévention d'assurer l'ensemble de ses missions, y compris les visites des sites, l'adaptation des postes, etc.
- ✈ Maintien de la qualité du suivi médical des agents,
- ✈ Qualité des locaux mis à disposition des agents et de la médecine de prévention (confidentialité, équipement). A cet égard, nous notons que des CHSCT locaux ont mené une politique active d'entretien des points de consultation.

**Il apparaît clairement que le projet du Secrétariat Général ne correspond pas à ces exigences.**

**La Fédération des Finances CGT appelle donc ses représentants à émettre un avis négatif dans les CHSCT consultés dès lors que les projets présentés seraient de nature à constituer un recul pour les agents.**